

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME**
8, place du champ de foire
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME
tél : **05.45.67.92.20** fax : **05.45.67.83.38**
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2018_5_4

L'an deux mille dix huit , le vendredi 13 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 09 Avril 2018

Présents : 19

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 22

**Objet : Participation de la
commune à des organismes
publics**

Pouvoirs :

Madame LHOMME Michèle a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LHOMME Michèle, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur NOËL Frédéric,
Madame SOULET Sandrine

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère à des groupements de collectivités dans le but de mutualiser une compétence spécifique. Aussi, elle participe financièrement à des services émanant d'autres collectivités.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Des enveloppes budgétaires ont été inscrites et votées au Budget Primitif 2018 de la Commune pour son adhésion à des groupements de collectivité. Il est proposé d'individualiser celles-ci et d'inscrire chacune de ces participations aux articles correspondants.

Après avoir examiné chaque participation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue les participations 2018 au groupement des collectivités et autres collectivités comme suit :

Sur le compte 6281 :

- Association des Maires de France : 1 051,89 €
- ATD 16 - Assistance à maîtrise d'Ouvrage - 1€ par habitant soit 2 545 €
- ATD 16 - Assistance à maîtrise d'Ouvrage - Voirie : 478 €
- CAUE de la Charente : 110 €
- Groupement Départemental de défense contre les Organismes Nuisibles de la Charente : 90,00 €

Sur le compte 62876 :

- GrandAngoulême - Service Conseil en Energie Partagé : 1 008,00 €
- GrandAngoulême - Service ADS : 10 215,40 € pour 2017 et 10 215,40 € pour 2018

Sur le compte 65548 :

- Syndicat Intercommunal de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques : 700 €

AR PREFECTURE

016-211602362-20180413-D_2018_5_4-DE
Reçu le 09/05/2018

Sur le compte 657358 :

- Agence Technique Départementale de la Charente - Volet numérique : 2 479,02 €
- Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente : 8 775,80 €
- Syndicat Mixte de la Fourrière : 1 894,50 €

Sur le compte 65738 :

- GIP Charente Solidarités : 750,00 €

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 13/04/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 9 MAI 2018


Le Maire,
Michel CARTERET

